

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 2 juin 2020

Date de convocation : 29 mai 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 19 Procurations : 0 Votants : 19

L'an deux mille vingt, le 2 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Isarce, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN. Patrick MOURA, Michel AURIGANC, Corinne PANATIER

Secrétaire de séance : Audrey VANHOOREN

DÉLIBÉRATION N° 2020-21 :
Réhabilitation de la maison Pétrique en logements communaux -
Approbation du projet et du plan de financement

M. le Maire rappelle la délibération en date du 9 avril 2018 concernant la séparation de l'espace Pétrique en 3 lots et la vente de l'un d'entre eux. Il précise que la grange a bien été vendue au prix de 40 000 € et que le terrain à bâtir est toujours en vente.

Concernant la maison en elle-même et sa dépendance et comme déjà précisé dans la délibération susvisée, M. le Maire confirme le projet de réhabilitation en logements communaux. En effet, afin de répondre à la demande croissante en termes de logements, la Commune d'Asson souhaite réhabiliter la maison Pétrique en 5 à 6 appartements d'habitation pour une surface habitable totale d'environ 350 m². Les logements iraient du T1 bis au T4 (avec aménagement des combles existants). L'accès aux futurs logements est déjà aménagé et se fera par le parking attenant existant côté est. Il sera cependant nécessaire de prévoir l'aménagement de la terrasse ainsi que la réalisation d'un mur de clôture séparant ces logements locatifs de la propriété voisine.

L'ensemble du projet est estimé à 503 555 € HT. Il s'agit d'un investissement important qui permettra de satisfaire un double objectif : accroître et diversifier l'offre de logements et assurer des recettes durables pour la commune pour les années et les budgets à venir (loyers).

Afin de financer cet investissement, il convient de solliciter de l'Etat et de tout autre partenaire institutionnel, le maximum de subventions possibles pour ce type d'opération. M. le Maire précise que le recours à l'emprunt s'avère nécessaire et demande de l'autoriser à contacter les banques.

Plan de financement prévisionnel

Montant de subvention DETR sollicitée(20 %)	100 000 € HT
Autofinancement (sur emprunt) :	403 555 € HT
TOTAL	503 555 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les subventions de l'Etat et de tout autre partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la réalisation de ce projet,

AUTORISE le Maire à :

- lancer les consultations pour le choix de la maîtrise d'œuvre,
- contacter les banques,
- à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	
	ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

